



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 5 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 5 octobre 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 387-05-10-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 388-05-10-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent le greffier adjoint de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2021 tels que rédigés par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 389-05-10-21

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 390-05-10-21

EMBAUCHE - DIRECTEUR - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le contrat de travail intervenu avec monsieur Patrick Lalonde pour agir à titre de directeur par intérim au Service de sécurité incendie par la résolution R 179-11-05-21;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lalonde répond aux attentes et aux exigences de la Ville dans le cadre de ses fonctions et qu'il a manifesté son intérêt à poursuivre son mandat au poste de directeur du Service de sécurité incendie à titre d'employé permanent;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Patrick Lalonde au poste de directeur au Service de sécurité incendie, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres directeurs* et selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Que monsieur Lalonde poursuivre ses fonctions à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie, selon les termes de son contrat de travail, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 391-05-10-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-1.94 - ADMINISTRATION MUNICIPALE ET CIRCULATION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le Règlement SH-1.94 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet l'administration municipale et la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 392-05-10-21

ADOPTION - BUDGET 2022- RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (ÉNERCYCLE)

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 présentées par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle);

CONSIDÉRANT QUE ledit budget doit être approuvé par tous les membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) dont la Ville de Shawinigan fait partie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit de statuer sur le budget présenté par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle);

CONSIDÉRANT l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil approuve le budget établissant les revenus et les dépenses pour l'année 2022 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle).

Que le Conseil autorise le versement de la quote-part de la Ville de Shawinigan pour l'année 2022;

Que le Conseil autorise le directeur du Service des finances et trésorier à déboursier les sommes requises en temps opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 393-05-10-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CAUTIONNEMENT - CLASSIQUE INTERNATIONALE DE CANOTS DE LA MAURICIE INC. - 55 000 \$

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses opérations, la Classique internationale de canots de la Mauricie inc. a conclu un contrat de crédit variable et que la Ville de Shawinigan s'est portée caution en sa faveur auprès de la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie, jusqu'au 1er octobre 2021 inclusivement, avec la possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, jusqu'à concurrence d'une somme d'excédant pas 55 000 \$, et ce, par la résolution R 407-29-09-20;

CONSIDÉRANT QUE la Classique internationale de canots de la Mauricie inc. a fait appel aux villes de Shawinigan, Trois-Rivières et La Tuque pour renouveler leur cautionnement tel qu'exigé par leur institution financière;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que la Ville de Shawinigan renouvelle le cautionnement en faveur de la Classique internationale de canots de la Mauricie inc. auprès de la Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie, jusqu'au 1^{er} octobre 2022 inclusivement, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas 55 000 \$, des dettes et obligations, présentes ou futures, que cet organisme doit ou pourra devoir à cette institution financière, le tout sujet à l'approbation d'un tel cautionnement par les villes de Trois-Rivières et La Tuque.

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cautionnement ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 394-05-10-21

AUTORISATION - CESSION DE CONTRAT - NETTOYAGE DE PUISARDS ET SÉPARATEURS HYDRODYNAMIQUES

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage de puisards et de séparateurs hydrodynamiques pour les années 2020, 2021 et 2022 octroyé à l'entreprise Veolia ES Canada Services Industriels inc. par la résolution R 146-14-04-20;

CONSIDÉRANT le transfert de la division de nettoyage industriel exploitée par Veolia ES Canada Services Industriels inc. à Solutions de traitement VVNA / Canada inc., une filiale à part entière de Veolia IS;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

- 1° la cession du contrat pour le nettoyage de puisards et de séparateurs hydrodynamiques pour les années 2020, 2021 et 2022 à la compagnie Solutions de traitement VVNA / Canada inc.
- 2° le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 395-05-10-21

DEMANDE DE REPORT DE LA FIN DES TRAVAUX - MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin des travaux prévue à l'échéancier est fixée au 31 décembre 2021 et qu'avant cette date, les travaux doivent être terminés et la reddition de compte complète doit être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE des déficiences non corrigées font toujours l'objet de retenues contractuelles et que la Ville se voit dans l'obligation de demander à nouveau un délai additionnel pour terminer les travaux et compléter sa reddition de compte pour l'obtention de l'aide financière;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le report de l'échéance de l'entente permettant la fin des travaux au 31 décembre 2022.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au protocole d'entente à intervenir ou tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil; de même que les personnes qui ne sont pas présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.




No de résolution
ou annotation

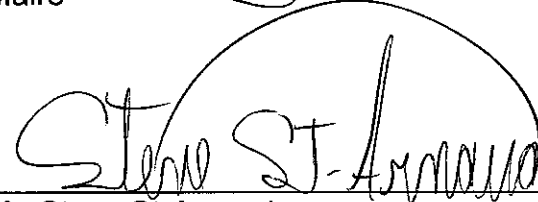
Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 28.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*


Michel Angers
Maire


Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint